

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

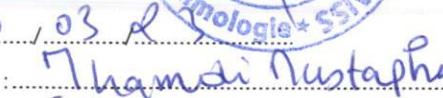
Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

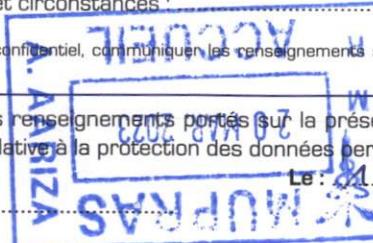
Matricule : 1409 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : MHAMDI MUSTAPHA
Date de naissance : 01/01/1951
Adresse : 5, Rue KASIMI IASSI APP N°6
TAARIFF CASABLANCA
Tél. : 06 70 64 28 60 Total des frais engagés : 5538 Dhs

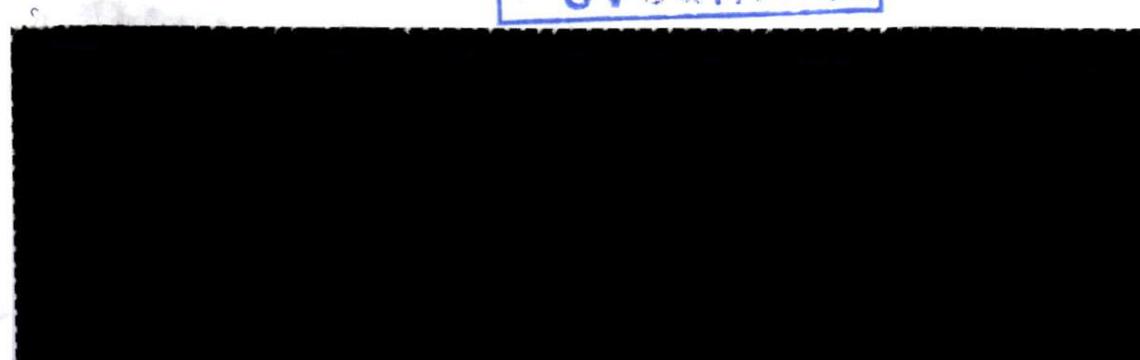
Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 
Date de consultation : 10/03/2023
Nom et prénom du malade : Mhamdi Mustapha Age : 72 ans
Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
Nature de la maladie : Affection osseuse
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASSA Le : 10/03/2023
Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <i>Dr NABIL Docteur en Pharmacie 1. Rue de l'Atlas, Maroc Casablanca 03.21.00.42.73</i>	10.3.03	888,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	18/03/23					4400 DH
	INP: 095012357					

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution



CENTRE D'OPHTALMOLOGIE DE CASABLANCA

Docteur Nezha MIYARA Docteur Abderrahmane RAISS
Lauréats de l'Université Libre de Bruxelles

Dr. Abderrahmane RAISS

Chirurgie de la Cataracte
par Pharcoémulsification
Chirurgie de la Myopie, Astigmatisme
Hypermétropie, Presbytie (Laser - Implant)

الدكتور الرأيس عبد الرحمن

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
جراحة المياه البيضاء (الجلالة)
علاج قصر البصر بالليزر أو العدسة

10 mars 2023



Mr MHAMDI Mustapha

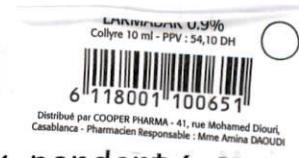


XALACOM COLLYRE (LATANOPROST - TIMOLOL) FL

1 GOUTTE 1 fois/jour, le soir, dans les deux yeux, pendant 6 Mois

54,10 x 6

LARMABAK COLLYRE (NACL 0,9%) FL



1 goutte 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 6 Mois

26,40

TOBREX COLLYRE



1 GOUTTE 3 FOIS PAR JOUR, dans les deux yeux, pendant 15 jours

✓
88,00

Dr. NABIL
PHARMACIE DE LA MUSIQUE
76, Rue de l'Atlas - Maarif Casablanca
Tél: 05.27.98.42.73





OPTICIEN - OPTOMETRISTE

Facture N° 057

Mr (me)(lle) : Mhamadi Mustapha
Sur Ordonnance du Dr : Dr. M. S.

Casablanca le : 16/03/2023

Quantité	Description	Prix HT
1	Monture	700 DH
	Verre Torique Sphérique	3700 DH
	Orga - Mineral	
	N° Nom	
	Monture	
	Verre Torique Sphérique	
	Orga - Mineral	
	N° Nom	
Arrêtée la présente facture à la somme de:		
Quatre Mille quatre cent DH		
		Total HT
		T.V.A 20%
		Total TTC

30, Rue Assâad Ibnou Zarara Casablanca - Tel : 0522 25 17 65 / 0684 81 57 89

Email : soumiabiclin@gmail.com

IC : 55785 - TVA : 705123 - Patente : 35701932 - ICE : 002264846000 - CNSS : 2230211



CENTRE D'OPHTALMOLOGIE DE CASABLANCA

Docteur Nezha MIYARA Docteur Abderrahmane RAISS
Lauréats de l'Université Libre de Bruxelles

Dr. Abderrahmane RAISS

Chirurgie de la Cataracte
par Phacoémulsification
Chirurgie de la Myopie, Astigmatisme
Hypermétropie, Presbytie (Laser - Implant)

10 mars 2023

الدكتور الرئيس عبد الرحمن

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
جراحة العيال البيضاء (الجلالة)
علاج قصر البصر بالليزر أو العدسة

Mr MHAMDI Mustapha

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Organiques Antireflets

Vision de loin :

OD = + 1.25 (- 0.50 à 90°)

OG = + 0.75 (- 1.25 à 70°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

Vision de près :

ODG = Add : + 3.00



DECLARATION DE MALADIE LONGUE DUREE : VALABLE 6 MOIS

Partie réservée à l'adhérent (e) ou ayant droit	
Nom et prénom : <i>MHAMDI MUSTAPHA</i>	
Matricule : <i>1409</i>	N° CIN : <i>B 48 133</i>
Adresse : <i>5, Rue Kadi IASS Apt. N°6 NAARIF CASA</i>	
Bénéficiaire de soins : <input checked="" type="checkbox"/> Adhérent <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant	
Partie réservée au médecin traitant	
Je soussigne :	Spécialité :
N° ICE :	N° INPE :
Certifie que Mlle, Mme, M. :	
Nécessitant un traitement d'une durée : <input type="checkbox"/> < 3 mois <input type="checkbox"/> Entre 3 et 6 mois <input checked="" type="checkbox"/> A vie	
Arguments cliniques et résultats des examens complémentaires récents justifiant le diagnostic et traitement : <i>Colite cronique</i>	
Dont ci-joint ordonnance :	
Traitement prescrit : <i>Yalacou coll. 1/4t 60 gour Lermonbok coll. 1/4t x 3h Tolrax coll. 1/4t x 3h</i>	
Je déclare les informations ci-dessus sincères et véritables Fait à : <i>CA8A</i> le <i>10/03/2023</i>	
Cachet et signature du médecin traitant :	

*Cette déclaration est renouvelable une fois

En application de la loi 08-09 relative à la protection des données à caractère personnel, MUPRAS garantie la confidentialité des informations communiquées